



# Infos n° 81

LA LETTRE D'INFORMATION DU SYNDICAT NATIONAL UNITAIRE DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

Paris, le 6 décembre 2007

## BAC PRO 3 ANS

*Communiqué de l'intersyndicale de l'Enseignement Professionnel*



L'intersyndicale (SE-UNSA - SGEN-CFDT - SNALC-CSEN - SNFOLC - SNUEP-FSU - UNSEN-CGT) dénonce la méthode ministérielle relevant du coup de force visant, sans aucune concertation, à généraliser les bacs professionnels en 3 ans d'ici 2009 par le remplacement et, à terme, la disparition progressive d'un grand nombre de sections de BEP.

Elle demande solennellement au Ministre de retirer sa note aux recteurs du 29 octobre 2007.

Face à l'émoi suscité dans les académies par cette mesure, à l'inquiétude légitime qu'elle fait naître chez les personnels, les élèves et leurs familles, l'intersyndicale exige l'ouverture d'une concertation sur le devenir de l'enseignement professionnel public et son développement comme véritable voie de réussite pour les jeunes.

L'intersyndicale demande au Ministre de la recevoir de toute urgence.

Paris, le 30 Novembre 2007

**DERNIERE MINUTE :** le ministre accepte de recevoir les syndicats de l'intersyndicale de l'Enseignement Professionnel le mardi 11 décembre 2007. Le SNUEP-FSU rendra compte de cette entrevue dans un prochain SNUEP INFOS. Tenez-vous informé en consultant régulièrement le site du SNUEP-FSU : [www.snuep.com](http://www.snuep.com)

## POUVOIR D'ACHAT

*Communiqué des organisations syndicales de la Fonction publique*



La réussite de la grève et des manifestations du 20 novembre 2007 a contraint le gouvernement à réviser sa copie et à accepter le principe d'une négociation portant sur les salaires et rémunérations dans la Fonction publique. Cela tranche avec la déclaration unilatérale du Ministre le 26 octobre dernier.

Lors de la réunion du 3 décembre 2007, Eric WOERTH a procédé à différentes annonces :

- ouverture de négociations sur ce thème dès le 17 décembre,
- acceptation du principe de discussions sur la grille indiciaire, reconnaissant son écrasement,
- acceptation du principe d'une négociation annuelle sur les salaires dans la fonction publique avec une première réunion au printemps 2008 pour les rémunérations 2009. Par ailleurs, le Ministre convient de la nécessité, dans le cadre de mesures générales, d'augmenter la valeur du point d'indice.

Les organisations signataires apprécieront les réponses ou l'absence de réponses et arrêteront le principe d'une nouvelle rencontre intersyndicale à l'issue de cette première réunion de négociation.

Les organisations syndicales signataires prennent acte de ces annonces mais entendent maintenir la pression pour obtenir dès le 17 décembre, des réponses sur les points suivants :

- maintien du pouvoir d'achat par des mesures générales, passant par la revalorisation du point d'indice, et ce, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2008 ;
- prise en compte du passif des années antérieures ;
- reconstruction et revalorisation de la grille indiciaire.

S'agissant des heures supplémentaires et des mesures éventuelles sur le compte épargne temps, les organisations syndicales signataires rappellent leur volonté de les traiter en dehors du sujet « pouvoir d'achat ».

Enfin, la question de l'emploi public reste, pour elles, pleinement d'actualité.

Le 3 décembre 2007

## Action intersyndicale de l'Education



Toute l'info sur [www.snuep.com](http://www.snuep.com)  
Vous pouvez nous écrire à [snuenat@snuep.com](mailto:snuenat@snuep.com)  
ou à SNUEP FSU 12 rue Cabanis 75014 Paris  
ou nous téléphoner au 01 45 65 02 56



Infos n° 80

- 1 -

## Communiqué des fédérations de l'Education Nationale

Les fédérations de l'Education Nationale, FAEN, FERC-CGT, FSU, SGEN-CFDT, UNSA-Education, se sont réunies le 4 décembre pour faire le point des mobilisations et des revendications dans l'Education Nationale. Après la force du mouvement du 20 novembre, elles attendent du ministre de l'EN des réponses à leur interpellation, notamment sur les suppressions d'emplois et les différentes mesures annoncées en matière d'éducation.

Elles ont débattu de nouvelles perspectives d'actions.

Elles ont convenu de se rencontrer le 19 décembre afin de faire le point des réponses gouvernementales et de débattre d'une mobilisation nationale en janvier.

Au-delà des mobilisations en cours, elles appellent, en outre, à développer en décembre la campagne d'opinion lancée avec les parents d'élèves, les jeunes, les associations et les mouvements pédagogiques.

Paris, le 4 décembre 2007

### MUTATIONS INTER 2008 Confirmation de votre demande

Vous allez recevoir dans votre établissement votre confirmation de demande de mutation à partir du 12 décembre 2007 ou à votre domicile en cas d'indisponibilité.

#### VOUS DEVEZ IMPERATIVEMENT :

- **Vérifier** l'ordre de vos vœux, votre situation administrative.
- **Rectifier** en ROUGE toute erreur de vœux ou de barème (barème établi par vos soins, mais qui sera vérifié par les services du rectorat avec les pièces justificatives).
- **Ajouter** les photocopies des pièces justificatives : livret de famille ; attestation du tribunal d'instance (PACS) ; attestation de l'employeur, facture EDF ; certificat de grossesse si besoin ; arrêté d'affectation, arrêté de classement ou de reclassement d'échelon...

Dans le cas des bonifications pour rapprochement de conjoints et simultanée vous devez fournir pour les conjoints Pacsé-es, soit un avis d'imposition, soit une déclaration sur l'honneur d'engagement à se soumettre à l'obligation d'imposition commune signée par les deux partenaires. Si vous obtenez satisfaction, vous devrez **impérativement** fournir une attestation de déclaration commune des impôts au moment de l'INTRA (Mai/Juin).

**Attention, ne prenez pas à la légère ce dépôt**, le Ministère vient d'annuler plusieurs mutations à l'inter et de mettre en ATP les collègues avec obligation de participer de nouveau à l'INTER 2008. De plus, des poursuites judiciaires sont d'ores et déjà engagées à l'encontre de collègues ayant muté l'année dernière.

- **Inscrire** le nombre de pièces inscrites au dossier
- **Photocopier** votre dossier et en envoyer un exemplaire à la section académique du SNUEP.
- **Signer** votre dossier et le remettre au secrétariat du chef d'établissement. Celui-ci doit le signer et le renvoyer au Rectorat pour le 17 décembre au plus tard.



## RENOVATION DES ENSEIGNEMENTS GENERAUX DES L.P. HISTOIRE - GEOGRAPHIE

Une délégation inter-syndicale dans laquelle figurait le SNUEP-FSU a été reçue le 6 décembre 2007 à la DGESCO par la co-présidente du groupe de travail sur les programmes d'Histoire/ Géographie.

Le groupe de spécialistes a travaillé dans l'urgence sur une nouvelle commande émanant du Ministère dans la droite ligne de la décision de généralisation du Bac professionnel en 3 ans.

L'architecture du programme repose sur trois années d'enseignement (2<sup>de</sup> professionnelle ; 1<sup>ère</sup> professionnelle et terminale professionnelle). Le BEP pourrait être acquis au cours des deux premières années, uniquement en contrôle en cours de formation et l'obtention du Bac professionnel se ferait sous la forme d'un examen terminal.

Des experts ont été consultés (spécialistes, INRP, enseignants). Deux groupes de réflexion ont travaillé dans 2 académies (Dijon avec les IEN d'Histoire Géographie et Bordeaux avec les IEN de Lettres).

La responsable rappelle que le calendrier initialement prévu sera respecté :

- Application des programmes : rentrée 2009
- Consultation des enseignants : février et mars 2008

Nous avons confirmé que le **SNUEP-FSU** s'inscrirait dans le cadre de cette consultation et fera parvenir son analyse.

Les projets seront transmis par les Rectorats dans les établissements et seront mis en ligne. Le groupe de travail souhaite des remontées individuelles et collectives au niveau de gros établissements.

Le groupe nous informe qu'il a pris en compte les réalités du socle commun de compétences (validation dans le cadre du lycée des capacités non acquises au collège).

Le cheminement CAP - Bac professionnel pourrait être possible, ainsi qu'une passerelle vers la classe de 1<sup>ère</sup> technologique.

Le programme propose, pour chaque année d'étude, dans les 3 disciplines (Histoire, Géographie et Education à la citoyenneté) un certain nombre de sujets d'étude, le professeur devant choisir, selon la discipline soit 3 sujets sur 4, soit 4 sujets sur 5.

A chaque sujet correspond plusieurs exemple de situations d'enseignement, le professeur devant un choisir au moins une pour illustrer le sujet.

Un système de mots clés précise les orientations de chaque sujet.

Les programmes seront diffusés avec des documents d'accompagnement conséquents qui ne sont pas à ce jour finalisés.

**Le SNUEP-FSU** n'a pas manqué, entre autres, d'intervenir en rappelant ses mandats :

- Sur la généralisation du Bac pro 3 ans et ses conséquences
- Sur la situation dans le cas de maintien des sections de BEP
- Sur le Contrôle en cours de formation
- Sur le problème des grilles horaires qui ne sont, à ce jour, pas définies

**Le SNUEP-FSU** consultera ses correspondants disciplinaires. Une synthèse sera adressée en temps utile au groupe de travail.

### A LA COMMISSION DES LYCEES DU CONSEIL SUPERIEUR DE L'EDUCATION

4 Décembre 2007

*Parmi les dix points à l'ordre du jour de la séance du 4 décembre, et dans le cadre de la préparation du CSE du 13 décembre, la commission a examiné deux points qui concernent notre secteur, mais qui montrent peut-être des orientations futures ou des problématiques dans laquelle s'enferme souvent le Ministère de l'Education.*

- **Un projet d'arrêté accordant une dispense d'épreuve de la LV2** au baccalauréat technologique sciences et technologies de la gestion pour des candidats issus du BEP voire d'élèves issus de la classe de DP6.

Comment peut-on concevoir deux baccalauréats différents dans la même série ?

Que dire d'élèves non dispensés qui auraient un échec à cause de la LV2 ?

Il serait plus utile d'offrir cet enseignement dans les sections de LP, au moins pour les élèves qui souhaitent s'orienter vers des poursuites d'études.

- **La fermeture du brevet de technicien « collaborateur d'architecte »**

Cette fermeture est en lien avec la création d'un baccalauréat professionnel (*assistant en architecture*) dans le secteur du bâtiment. Reste que ce BT existe actuellement dans 7 lycées polyvalents, 3 Lycées Professionnels, 2 lycées techniques et 1 lycée privé.

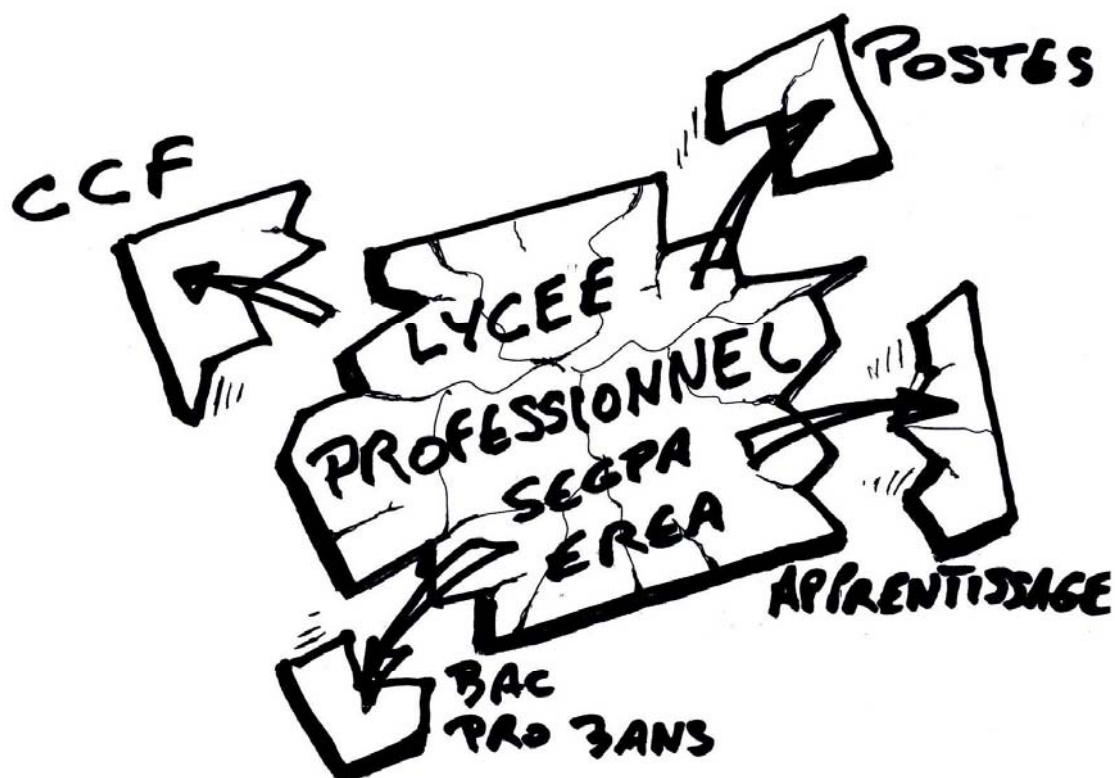
Alors, un bac Pro en lycée polyvalent, en SEP d'un lycée ?

La question reste ouverte.



# QUE VA T IL RESTER?

Quel avenir pour nos sections de BEP ?



**DEFENDONS**  
**L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL**  
**AVEC LE SNUEP**

*Sur une idée originale de Christian Péru*



Toute l'info sur [www.snuep.com](http://www.snuep.com)  
Vous pouvez nous écrire à [snuepnat@snuep.com](mailto:snuepnat@snuep.com)  
ou à SNUEP FSU 12 rue Cabanis 75014 Paris  
ou nous téléphoner au 01 45 65 02 56



Infos n°80